

Syndicat de la copropriété des îlots V40 & V41 – Le Havre
Conseil syndical
2 juin 2023

Présents : M. Lejeune (V40) ; Mmes Lecointre, Mourot, M. Denécheau (V41) ; M. Morlot (Jullien et Allix).
Excusé(e)s : Mmes Lanciaux, Pucheus, Sombart, Soudry (V40) ; Mme Prigent, MM. Bordier, Drieu, Hervé (V41).
La séance débute à 18.05 et se termine à 19.35.

1. Point sur les travaux de restauration des façades

Dès que le montant de la subvention de la DRAC Normandie sera connu, le cabinet Jullien et Allix enverra un courrier aux copropriétaires pour les informer du montant des trois appels de charges pour les travaux, exigibles au 1^{er} juillet et 1^{er} novembre 2023 et 1^{er} mars 2024

L'entreprise ASTEN demande un acompte de 40 % avant de commencer les travaux sur les toitures.

Par ailleurs, étant donné les risques de chute d'éclats de bétons sur les façades des îlots V40 et V41, le conseil donne son accord pour la réalisation d'une purge générale par l'entreprise H. CHEVALIER pour un montant de 34 504 €. Cette purge sera réalisée sans attendre pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

2. Recrutement d'un nouveau gardien (V41)

M. Prévot, gardien du V41, a démissionné de ses fonctions. Le conseil demande que soit réalisé un état des lieux de la loge. Celui-ci aura lieu le lundi 12 juin à 11.00. Un nouveau gardien va être recruté dans les prochaines semaines.

3. Passage caméra dans la colonne nord de chauffage de la tour (V41)

Le conseil syndical donne son accord pour le passage d'une caméra dans la colonne nord de chauffage de la tour du V41 par l'entreprise AT3D, pour un montant de 242 € TTC. Si la présence de gravats au bas de la colonne est confirmée, les travaux d'enlèvement seront alors engagés pour un montant de 15 942 €.

4. Remise en peinture des portes de vide-ordures place de l'Hôtel de Ville (V40-V41)

Le conseil syndical retient le devis de l'entreprise GHP PEINTURE d'un montant de 1072,50 € TTC. Il est demandé à l'entreprise d'intervenir avant la fin du mois de juin si possible. Comme évoqué lors de la précédente réunion du conseil syndical, plusieurs artistes havrais ont été sollicités pour mettre leurs œuvres sur les portes une fois que celles-ci auront été repeintes.

5. Point sur le dégât des eaux au 187 rue de Paris

Un devis a été demandé à l'entreprise H. Chevalier qui doit se rendre sur place.

6. Enlèvement des encombrants au 193 rue de Paris (V41)

Suite à la découverte d'un amas importants d'encombrants laissé par le mari de l'ancienne gardienne dans un local en sous-sol du 193 rue de Paris, plusieurs devis ont été demandés pour le nettoyage de cet espace et seront mis au vote lors de la prochaine assemblée générale des copropriétaires.

7. Pose anti-pigeons au-dessus des entrées rue de Paris

La question a été posée à l'entreprise H. CHEVALIER qui doit proposer des modèles dans le cadre de la restauration des façades.

8. Location WC en parties communes au 193 rue de Paris (V40)

La communauté urbaine Le Havre Seine-Métropole accepte de louer les WC en parties communes au 193 rue de Paris. Le bail préparé par le cabinet Jullien et Allix n'a pas encore été signé par les représentants de la CU.



9. Réfection du seuil d'entrée au 105 rue Victor Hugo

L'entreprise LE MONDE DE LA PIERRE ne répond pas aux relances faites, alors que le devis a été signé depuis longtemps. Il est proposé d'annuler l'engagement avec cette entreprise et de demande à H. CHEVALIER un devis pour ces travaux.

10. Système VIGIK portes d'accès aux caves (tour du V40) et local vélo (V41)

L'entreprise LE SAUVAGE ET MALANDAIN serait intervenue, mais n'aurait pas posé l'aimant suite à un problème de rupture de stock.

11. Installation d'une rampe pour l'accès aux caves au 193 rue de Paris (V40)

L'entreprise sollicitée n'a pas répondu à la demande faite par le conseil syndical, à savoir la présentation du modèle de rampe qui doit être posé dans la cage d'escalier pour l'accès aux caves. Ce point sera mis au vote lors de la prochaine assemblée générale des copropriétaires. L'architecte des bâtiments de France va être sollicité pour obtenir son accord.

12. Nettoyage parking V41

Le nettoyage du parking aura lieu le 9 juin par l'entreprise LA NORMANDE DE NETTOYAGE. Les locataires des emplacements ont tous été contactés par email par le cabinet Jullien et Allix. Le conseil syndical demande qu'un affichage soit posé dans le parking afin d'informer les usagers de ces travaux.

13. Report de la Fête des voisins et proposition d'une nouvelle date

Le conseil syndical propose d'organiser la fête des voisins le samedi 8 juillet à 12.00.

14. Questions diverses

- La trappe d'accès au toit de la tour du V40 a été fracturée. Il est demandé un devis à l'entreprise L'ATERLIER DU PHARE pour sa réparation ainsi qu'un autre devis pour la restauration du plafond de la cage d'escaliers du 17 place de l'Hôtel de Ville déformé suite à un dégât des eaux.
- La platine de l'entrée du 11 place de l'Hôtel de Ville ne fonctionnant plus correctement, plusieurs devis vont être demandés pour son remplacement.
- M. Thellier signale qu'un gond est cassé sur la porte métallique du local où il entrepose ses outils. Mme Mourot indique que la porte d'entrée de la tour du V41 claque toujours malgré le changement du groom. M. Morlot va faire le nécessaire auprès de l'entreprise S.E.R.I.A.H.
- La vitre cassée dans l'escalier de la tour du V41 ne pouvant être remplacée en raison de la grille qui empêche l'ouverture de la fenêtre, une solution va être demandée aux architectes en charge de la restauration des façades pour la dépose de la grille et le changement de ses fixations.
- Un devis a été demandé à l'entreprise LAUNAY pour le remplacement de la vitre du hall d'entrée de la tour du V41 qui commence à se fissurer.
- Le conseil donne son accord pour le remplacement de plusieurs poteaux métalliques au V40 et V41.
- Les représentants du V41 demandent qu'une entreprise soit sollicitée pour tondre la pelouse en l'absence de gardien.
- Comme chaque année pour la Fête de la musique, une entreprise de vigils va être sollicitée pour assurer la sécurité des deux îlots entre 22h00 et 3h00 du matin.

Le président, pour le conseil syndical, Pascal Denécheau

Retrouvez ce compte-rendu en ligne sur le site internet de la copropriété

www.v40v41.fr rubrique *Vivre dans les îlots*.

